



**NATIONS  
UNIES**

**EP**

UNEP/MED WG.523/2



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

19 mai 2022  
Original : Anglais

23<sup>ème</sup> Réunion du Comité de Pilotage de la CMDD

Vidéoconférence, 1-2 juin 2022

**Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2022

## **Ordre du jour provisoire annoté**

### **Introduction**

1. Conformément à l'article 18 du Règlement intérieur de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et après consultation du Président de la CMDD, M. Mitja Bricelj (Slovénie), la 23<sup>ème</sup> Réunion du Comité de pilotage de la CMDD se déroulera les 1<sup>er</sup> et 2 juin 2022 par visioconférence. Les modalités de connexion par voie électronique seront communiquées aux participants en temps utile.
2. L'objectif de cette réunion est double : 1) faire le point sur les progrès accomplis depuis la 19<sup>ème</sup> Réunion de la CMDD (vidéoconférence, 7-9 juin 2019) ; et 2) discuter de problématiques liées au mandat de la CMDD et aux décisions adoptées lors de la 22<sup>e</sup> Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (COP 22) (Antalya, Turquie, 7-10 décembre 2021).
3. La documentation est fournie en anglais et en français, tel que prévu dans le document UNEP/MED WG.523/Inf.1. Un service d'interprétation simultanée sera assuré en anglais et en français lors de la réunion.
4. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire, tel qu'il figure dans le document UNEP/MED WG.523/1, ont été préparées par le Secrétariat pour aider le Comité de pilotage de la CMDD dans ses délibérations.

### **Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion**

5. Après le discours de bienvenue de Mme Tatjana Hema, Coordinatrice du PNUE/PAM, la réunion sera ouverte à 10 h 00 heure locale à Athènes, en Grèce (GMT + 3), le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022, par M. Mitja Bricelj, Président de la CMDD.

### **Point 2 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.523/1 UNEP/MED WG.523/2
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.523/Inf.1 UNEP/MED WG.523/Inf.2

6. Conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de la CMDD, le Règlement intérieur concernant les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles s'appliquera *mutatis mutandis*.
7. Les participants à la réunion devront examiner et adopter l'ordre du jour provisoire contenu dans le document UNEP/MED WG.523/1 et annoté dans le présent document.
8. Il est prévu que le Comité de pilotage de la CMDD examine tous les points de l'ordre du jour au cours de ses deux jours de réunion. La clôture de la réunion est programmée pour le jeudi 2 juin 2022 à 17 h 45.
9. Le rapport de la réunion sera finalisé après la réunion et distribué aux membres du Comité de pilotage de la CMDD pour observations et approbation par voie électronique.

**Point 3 de l'ordre du jour : Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD – Examen des progrès réalisés pour la période juillet 2021 – avril 2022**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.523/3
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.523/Inf.3
	UNEP/MED WG.523/Inf.4
	UNEP/MED WG.523/Inf.5
	UNEP/MED WG.523/Inf.6
<b>Documents de référence et publications</b>	Voir Document UNEP/MED WG.523/Inf.1

10. La Coordinatrice du PNUE/PAM présentera le document UNEP/MED WG.523/3, « Rapport d'activité et questions spécifiques », qui décrit les progrès des activités liées à la CMDD et à la SMDD depuis la 19<sup>ème</sup> Réunion de la CMDD, couvrant la période juillet 2021 – avril 2022.

11. En outre, le Secrétariat (CAR/CPD) présentera le document « Ensemble de mesures régionales de promotion de l'économie verte et circulaire et de renforcement de la demande de produits plus durables en Méditerranée » (voir les publications dans le document UNEP/MED WG.523/Inf.1).

12. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à commenter les progrès présentés par le Secrétariat et à rendre compte de leurs propres activités ayant contribué à la mise en œuvre et au suivi de la SMDD pendant cette période.

**Point 4 de l'ordre du jour : Questions spécifiques**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.523/3
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.523/Inf.1
	UNEP/MED WG.523/Inf.3
	UNEP/MED WG.523/Inf.4
	UNEP/MED WG.523/Inf.5
	UNEP/MED WG.523/Inf.6
	UNEP/MED WG.523/Inf.7
<b>Documents de référence et publications</b>	Voir Document UNEP/MED WG.523/Inf.1

13. Le Secrétariat présentera les questions spécifiques exposées dans le document UNEP/MED WG.523/3, « Rapport d'activité et questions spécifiques », pour examen et discussion par les membres du Comité de pilotage de la CMDD, qui seront invités à formuler des observations et à fournir des orientations sur les questions spécifiques suivantes :

**A. *Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et indicateurs de consommation et production durables***

14. Le Secrétariat (Plan Bleu et CAR/CPD) fera une présentation interactive en direct du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité, y compris des indicateurs de consommation et production durables (CPD) tels qu'intégrés au Tableau de bord pour le suivi de l'état de l'environnement mondial<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> <https://wesr.unep.org/>

(WESR), qui constitue la plateforme de données, d'informations et de connaissances du PNUE, en particulier à travers sa composante cartographique MapX<sup>2</sup>.

15. À l'issue de la présentation interactive en direct, une discussion pourra être organisée afin de recueillir les réactions et les observations des membres du Comité de pilotage de la CMDD, notamment sur les aspects techniques et les modalités pratiques de l'utilisation du WESR Méditerranée, en vue d'y apporter de futures améliorations.

16. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront également invités à conseiller le Secrétariat sur l'intégration du Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et de l'Observatoire méditerranéen de l'environnement et du développement durable dans la plateforme mondiale du WESR, en tenant compte de l'importance de cette tâche pour assurer un suivi efficace des progrès vers le développement durable en Méditerranée.

17. En outre, compte tenu du rôle des mers régionales dans les processus d'établissement de rapports et de suivi des Objectifs de développement durable (ODD) et des cibles environnementales, ainsi que des prochaines études d'évaluation du PAM (par exemple, le Rapport 2023 sur la qualité de la Méditerranée (MED QSR 2023), l'étude prospective MED 2050), il pourrait être opportun d'engager un dialogue avec le Comité de pilotage de la CMDD sur un certain nombre de défis à venir, tels que : i) l'harmonisation du système de suivi du PAM avec les processus mondiaux et régionaux pertinents ; ii) l'intégration des indicateurs pertinents des ODD et des mers régionales dans le Système d'information de la Convention de Barcelone (BCRS), notamment dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité ; iii) la mise au point des mécanismes de rapport appropriés, y compris par le renforcement des capacités et les formations.

18. Le Secrétariat (Plan Bleu) informera également le Comité de pilotage de la CMDD de la façon dont les recommandations précédentes de la CMDD et de son Comité de pilotage concernant le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité ont été prises en compte dans le cadre d'activités innovantes sur la gouvernance environnementale (indicateurs juridiques) et du suivi des interactions entre la santé et l'environnement, dans le cadre de l'approche « Une seule santé » et en vue de mieux reconstruire dans l'ère post-COVID. Les discussions pourraient, par exemple, porter sur la possibilité d'intégrer des indicateurs juridiques, ainsi que des indicateurs de suivi des interactions entre la santé et l'environnement, dans le Tableau de bord méditerranéen de la durabilité.

### ***B. Initiatives phares de la SMDD***

19. Le Secrétariat et des intervenants invités (à confirmer) présenteront l'état d'avancement de la mise en œuvre des initiatives phares de la SMDD auxquelles le Secrétariat participe directement, à savoir :

- le Prix Istanbul de la ville respectueuse de l'environnement (Secrétariat) : mise à jour de la méthodologie et des procédures en vue de les simplifier pour susciter davantage l'intérêt des villes candidates potentielles ;
- le Prix méditerranéen des entreprises vertes WeMed (CAR/CPD) : élaboration de la feuille de route en vue de la deuxième édition ;
- le réseau des Experts méditerranéens sur le changement climatique et environnemental (MedECC) : mise à jour sur les avancées les plus récentes, y compris trois rapports thématiques, et formulation des prochaines étapes ;
- les évaluations régionales et échanges de connaissances sur les solutions de haute et basse technologies mises en œuvre avec succès pour réduire les déchets (MIO-ECSDE) : l'inventaire en ligne des meilleures pratiques méditerranéennes en matière de réduction des déchets ;

---

<sup>2</sup> <https://app.mapx.org/?project=MX-R2F-467-2PL-J9H-CCR&language=en>

- Gouvernance environnementale — promotion de l'adoption et de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Convention d'Aarhus) (MIO-ECSDE, COMPSUD et MEPIELAN) : élaboration d'un document de discussion de base pour le Programme méditerranéen d'adhésion à la Convention d'Aarhus ;
- Gouvernance environnementale — développement des programmes de renforcement des capacités sur les questions liées à la mise en œuvre et au respect des obligations et accords relatifs à l'environnement, y compris les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques : projet « Intégration de l'approche de confiance du public (*public trust approach* — PTA) dans le système de la Convention de Barcelone » (MEPIELAN).

20. Après de brèves présentations, les membres du Comité de pilotage de la CMDD devront débattre des principales réalisations, des défis et des perspectives liés à ces initiatives phares de la SMDD.

### **C. Étude prospective MED 2050**

21. Le Secrétariat (Plan Bleu) présentera quelques éléments de contexte sur l'organisation, la coordination et la structure de l'Étude prospective MED 2050. La présentation se concentrera ensuite sur la mise en œuvre du « Module 1 : Construire la base de la prospective — tendances passées et futures, signaux faibles et perturbations » et du « Module 2 : Visions contrastées » de MED 2050, tel que décrit dans le document UNEP/MED WG.523/3. Les principaux résultats du module 1 seront mis en évidence, y compris les fiches thématiques : voir le rapport sur les résultats du module 1 de MED 2050 (document UNEP/MED WG.523/Inf.3).

22. À la suite de cette présentation se tiendra une discussion générale sur les questions spécifiques à examiner par le Comité de pilotage de la CMDD, telles qu'elles figurent dans le document UNEP/MED WG.523/3. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à conseiller le Secrétariat (Plan Bleu) sur les possibilités de présenter et de discuter les scénarios MED 2050 (version préliminaire). Ils pourront également aborder la question de l'utilisation des résultats et des produits du projet MED 2050 dans le cadre du prochain processus de révision de la SMDD.

### **D. Processus de révision de la SMDD**

23. Le document UNEP/MED WG.523/3 comprend un projet d'argumentaire pour le processus de révision de la SMDD, en tenant compte des résultats de l'évaluation à mi-parcours de la SMDD entreprise en 2020-2021 en étroite collaboration avec des membres de la CMDD et des partenaires du PAM, en vue de son examen par le Comité de pilotage de la CMDD.

24. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à prendre en considération plusieurs éléments dans leur discussion en vue de définir la meilleure approche possible concernant le processus de révision de la SMDD, tel que décrit dans le document UNEP/MED WG.523/3.

### **Point 5 de l'ordre du jour : Le Programme mondial et régional de développement durable en 2022-2023 – Opportunités et perspectives pour la CMDD**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.523/3
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.523/Inf.1
	UNEP/MED WG.523/Inf.3
	UNEP/MED WG.523/Inf.4
	UNEP/MED WG.523/Inf.5
	UNEP/MED WG.523/Inf.6

UNEP/MED WG.523/Inf.7

**Documents de référence et publications** Voir Document UNEP/MED WG.523/Inf.1

25. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat — et les orateurs invités (à confirmer) — attireront l'attention du Comité de pilotage de la CMDD sur les événements majeurs dans le domaine de l'environnement et du développement durable qui se dérouleront au niveau mondial et régional au cours de l'exercice biennal 2022-2023, en particulier ceux qui concernent l'ODD 14 « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » (voir le document UNEP/MED WG.523/3), et qui constituent des occasions de promouvoir les travaux du système PNUE/PAM – Convention de Barcelone, y compris la CMDD, et d'en accroître la visibilité.

26. Les membres du Comité de pilotage de la CMDD seront invités à discuter de thèmes spécifiques appropriés qui font écho à la fois à la portée des conférences de haut niveau et aux activités en cours entreprises par les composantes du PAM, les partenaires du PAM et les membres de la CMDD, y compris dans la perspective de l'organisation de la 20<sup>e</sup> Réunion de la CMDD prévue en juin/juillet 2023. Les documents de référence et les publications récentes figurant dans le document UNEP/MED WG.523/Inf.1 peuvent étayer cette discussion, en soulignant que ces produits pourraient également être utilisés dans le contexte de la Conférence ministérielle de la Commission économique régionale pour l'Europe de l'ONU « Un environnement pour l'Europe », qui se tiendra à Chypre en octobre 2022.

**Point 6 de l'ordre du jour : Tout autre sujet**

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.523/1
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.523/2
	UNEP/MED WG.523/3
	UNEP/MED WG.483/Inf.7

27. Le Comité de pilotage de la CMDD sera invité à examiner toute autre question qui pourrait être soulevée par ses membres.

**Clôture de la réunion**

28. Le rapport de la réunion sera distribué par voie électronique aux membres du Comité de pilotage de la CMDD à un stade ultérieur pour approbation.

29. La réunion sera clôturée par M. Mitja Bricelj, Président de la CMDD, aux alentours de 17 h 45 le jeudi 2 juin 2022.

**Emploi du temps***(L'emploi du temps se lit en heure locale à Athènes, Grèce – TU+3).*

<b>Mercredi, 1<sup>er</sup> juin 2022</b>			
<b>Heure</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>		<b>Document</b>
10 h 00 – 10 h 30	1. Ouverture de la réunion 2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux	Président de la CMDD, Secrétariat	UNEP/MED WG.523/1 UNEP/MED WG.523/2 UNEP/MED WG.523/Inf.1 UNEP/MED WG.523/Inf.2
10 h 30 – 12 h 00	3. Travaux de la CMDD et mise en œuvre de la SMDD : examen des progrès réalisés pour la période juillet 2021 – avril 2022	Secrétariat	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.1 UNEP/MED WG.523/Inf.3 UNEP/MED WG.523/Inf.4 UNEP/MED WG.523/Inf.5 UNEP/MED WG.523/Inf.6
12 h 00 – 12 h 30	<i>Pause</i>		
12 h 30 – 13 h 45	4. Questions spécifiques A. Tableau de bord méditerranéen de la durabilité et indicateurs de consommation et production durables	Secrétariat (Plan Bleu and CAR/CPD)	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.1
13 h 45 – 14 h 30	4. Questions spécifiques ( <i>cont'd</i> ) B. Initiatives phares de la SMDD	Secrétariat et intervenants invités (tbc)	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.6
14 h 30 – 15 h 45	<i>Pause déjeuner</i>		
15 h 45 – 16 h 45	4. Questions spécifiques ( <i>cont'd</i> ) B. Initiatives phares de la SMDD	Secrétariat et intervenants invités (tbc)	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.6
16 h 45 – 17 h 45	4. Questions spécifiques ( <i>cont'd</i> ) C. Etude prospective MED 2050	Secrétariat (Plan Bleu)	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.483/Inf.3
<b>Jeudi, 2 juin 2022</b>			
<b>Heure</b>	<b>Point de l'ordre du jour</b>		<b>Document</b>
10 h 00 – 10 h 30	<i>Récapitulatif du jour 1</i>	Secrétariat	
10 h 30 – 12 h 00	4. Questions spécifiques ( <i>cont'd</i> ) D. Processus de révision de la SMDD	Secrétariat	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.3
12 h 00 – 12 h 30	<i>Pause</i>		
12 h 30 – 14 h 30	5. L'agenda mondial et régional pour le développement durable en 2022-2023 : opportunités et perspectives pour la CMDD	Secrétariat	UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.1 UNEP/MED WG.523/Inf.3 UNEP/MED WG.523/Inf.4 UNEP/MED WG.523/Inf.5 UNEP/MED WG.523/Inf.6 UNEP/MED WG.523/Inf.7
14 h 30 – 15 h 45	<i>Pause déjeuner</i>		
15 h 45 – 17 h 45	6. Tout autre sujet Conclusions et recommandations Clôture de la réunion	Secrétariat	UNEP/MED WG.523/1 UNEP/MED WG.523/2 UNEP/MED WG.523/3 UNEP/MED WG.523/Inf.7